

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. SITUATION ACTUELLE

La commune de Saint-Martin d'Ablois dispose d'un réseau d'alimentation en eau potable géré par le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable de Brugny Ablois (SIPEBA) dont le siège se trouve à Brugny-Vaudancourt. Le syndicat regroupe les communes de Brugny-Vaudancourt et Saint-Martin d'Ablois.

Il existe deux captages, l'un sur le territoire de Saint-Martin d'Ablois, au lieu-dit 'Fontaine Martin', l'autre, sur le territoire de Brugny.

Le captage de Saint-Martin concerne une source, celui de Brugny une nappe, la profondeur du forage étant de 65 mètres.

L'alimentation du château d'eau, situé sur le territoire de Brugny au lieu-dit 'La Briquetterie', s'effectue au moyen d'une pompe d'une puissance de 60m³/h. La capacité de stockage du château d'eau est de 200 m³.

La consommation en eau a évolué de la manière suivante :

2001	90782 m ³
2000	73744m ³
1999	92727 m ³
1998	112 336 m ³
1997	123 431 m ³

La production couvre les besoins actuels des communes adhérentes au SIPEBA.

Défense contre l'incendie :

2. SITUATION FUTURE

ASSAINISSEMENT

1. SITUATION ACTUELLE

A. Eaux Pluviales

La commune est équipée d'un réseau d'eaux pluviales, seul le hameau de MontBayen n'est pas pourvu. Les effluents sont rejetés dans le Cubry.

Il existe deux bacs de décantation avant rejet dans le cours d'eau, localisé au lieu-dit 'Les Lambourgs'.

B. Eaux Usées

La commune est équipée d'un réseau d'eaux usées.

La commune possède une station d'épuration, créée en 1992, située au bout de la rue du Moulin Bleu, au lieu-dit 'Les Reguins'. Cette station d'épuration a une capacité de 8500 équivalent habitants et est équipée d'un poste de relèvement.

Le rejet est effectué dans le ruisseau du Sourdon.

2. SITUATION FUTURE

Concernant les eaux pluviales, une étude hydraulique est en cours sur les zones viticoles. A la suite de cette étude, des bassins pourraient être réalisés pour capter les eaux de pluies.

DECHETS

Concernant les déchets, la commune de Saint-Martin d'Ablois adhère à la Communauté de Communes d'Epernay, dont le siège est localisé à Epernay.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine, la société collectrice est la Communauté de Communes d'Epernay.

Ramassage sélectif :

Il y a deux bennes à verres à Saint-Martin d'Ablois, le ramassage a lieu une fois par mois. Les papiers et les plastiques sont ramassés une fois par semaine, la société collectrice est la Communauté de Communes d'Epernay.

Les gravats sont déposés à la déchetterie d'Epernay.